

L'An deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SENILLE SAINT SAUVEUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PEROCHON, Maire.

**Étaient présents** : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : BOISGARD Stéphanie, GUYONNET Géraldine MARECHAUX Sylvie, RENE Sophie, AURIOUX Catherine, FONTAINE Isabelle MM : BARON Christian, ETIENNE Jean-Claude, GUILLY Jean, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GANGLOFF Mathilde à M. MARTIN Dominique  
Mme SUSSET Catherine à Mme BOISGARD Stéphanie  
M. RIVEREAU Dimitri à Mme GUYONNET Géraldine  
Mme CHARTIER Stéphanie à Mme RENE Sophie

**Excusé** : /

**Absent** : MM. CHARLET Christophe, ROUSSELOT David.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**L'ordre du jour** :

**Délibérations** :

- 1- Attribution de subventions aux associations session automne 2024
- 2- Vote du tarif pour le "service" cantine scolaire sans fourniture de repas 2024-2025
- 3- Approbation de la convention de Mécénat avec la SOREGIES relative à la mise en valeur du patrimoine pour 2025
- 4- Avenant au contrat d'accès aux services du système d'information géographique 2025 avec la SOREGIES
- 5- Adhésion 2025 au CAUE

**Rapport des commissions et délégués** :

- Enfance jeunesse

**Informations et questions diverses**

M. MARTIN Dominique est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 24 septembre 2024

**Délibérations** :

**1- Attribution de subventions aux associations session automne 2024**

Vu les articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 5 du 29/02/2024 portant vote du budget primitif 2024,  
Vu la délibération n°5 du 31/03/2022 portant adoption d'un formulaire de demande de subvention entre la commune et les associations communales,  
Vu les demandes de subvention étudiées par la commission finances le 26/09/2024,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions ci-dessous :

Associations	Montant Attribué suivant dossier
Les Saveurs de Senillé St-Sauveur	200 €
ACCA	930 €
Comité des fêtes	800 €

Le montant des attributions de subventions représente un total de 1 930 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions à l'article 6574.

Infos : Travail en cours sur critères d'attribution des subventions communales  
Réunion à prévoir avec les associations communales.

### **2- Vote du tarif pour le "service" cantine scolaire sans fourniture de repas 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération votée le 29 août 2024 relative à la tarification des prestations périscolaires concernant la cantine et les accueils périscolaires (garderie) pour la rentrée 2024-2025.

Il explique au conseil municipal que dans le cadre du dispositif "cantine à 1€" il s'avère nécessaire de revoir le tarif du service cantine scolaire, sans fourniture de repas.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Considérant l'adhésion de la commune au dispositif « cantine à 1€ » et la signature de la convention triennale avec l'État acceptée par délibération du conseil municipal du 29 août 2024,  
Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du service cantine scolaire sans fourniture de repas à 1€ dans le cadre de la tarification sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le tarif du service cantine scolaire sans fourniture de repas à 1€ à partir du 1er septembre 2024

### **3- Approbation de la convention de Mécénat avec la SOREGIES relative à la mise en valeur du patrimoine pour 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine avec la SOREGIES, permettant de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES, au bénéfice de la commune de Senillé Saint Sauveur et d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose des illuminations de Noël pour l'année 2024.

La convention est conclue pour une durée d'un an. La contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à la somme de 1 269 € HT calculée selon les règles fiscales en vigueur.

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la convention telle qu'elle est présentée pour une durée d'un an et autorise le Maire à la signer.

### **4- Avenant au contrat d'accès aux services du système d'information géographique 2025 avec la SOREGIES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 novembre 2020 relative à la convention d'accès aux services du système d'information géographique avec la SOREGIES

Par ce contrat, la SOREGIES propose à la collectivité un outil web de cartographie informatisée, répondant ainsi aux nouvelles technologies d'information et de communication. Ledit contrat arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Il présente au conseil l'avenant à la convention pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce contrat ci-annexé, permet de prolonger l'offre de service d'une année supplémentaire.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'avenant au contrat d'accès aux services du système d'information géographique avec la SOREGIES. Il fixe la date d'effet de ce contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an.

Il autorise le maire à le signer ainsi que toutes pièces afférentes.

#### **5- Adhésion 2025 au CAUE**

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture confirmant que la qualité du cadre de vie est d'intérêt public, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont institués. Ainsi l'association est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent la consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Vu la décision de l'Assemblée générale constitutive du 26 juin 2017 décidant de la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86) dans le département de la Vienne,

Vu l'adoption des statuts types du CAUE86 par l'assemblée délibérante du 26 juin 2017,

Vu la décision de l'Assemblée Générale du CAUE86 du 21 juin 2023 approuvant la mise en place de l'adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86)
- S'engage à verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86) la cotisation d'adhésion pour un montant de **177,60euros pour l'année 2025** fixée par l'Assemblée Générale conformément au barème ci-dessous :

COTISATION COMMUNE	MONTANT 2024
Forfait annuel / an avec un montant plafond	0.10€/habitant Dans la limite 1000€

- La commune sera représenté par le Maire ou à défaut par un des membres du Conseil Municipal, pour siéger à l'Assemblée Générale.

#### **Rapport des commissions et délégués :**

##### - Enfance jeunesse

Réorganisation du personnel dans les services périscolaires (cantines, accueils périscolaires, entretien des bâtiments) suite au départ à la retraite de Mme SOULARD cantinière territoire de Senillé. Mise en place de cette réorganisation à la rentrée du 4 novembre 2024.

Projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble) accordé par l'inspection académique : projet pédagogique présenté par l'école élémentaire de Senillé Saint-Sauveur et financé par l'État dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Cantine élémentaire « gestion du bruit » : mise en place de 2 services pour atténuer le bruit. Réunion avec le personnel concerné pour trouver des solutions.

Etude en cours pour diminuer la chaleur dans les bâtiments périscolaires, extrascolaires et scolaires.  
Réglages PPMS effectués.

Conseil Municipal des Jeunes - CMJ : soirée halloween avec succès.

Projets : maisons décorées, mise en place d'un sapin de Noël dans chaque territoire pour proposer à la population de participer à la décoration.

-Finances : présentation de l'analyse financière de 2019 à 2023 effectuée par le Conseiller aux décideurs

locaux de la Trésorerie. Situation financière saine.

-Manifestations :

40 exposants à ce jour inscrits au marché de Noël.

Projet en cours avec l'association « Arts en Senillé » : proposition d'illustrations pour les cartes de vœux.

Remise des prix « maisons fleuries » le 29 novembre à 18h30.

-CCAS : distribution des colis de Noël le 21 décembre 2024.

Informations et questions diverses

-Début des travaux de voirie le 4 mars pour la rue du 19 mars- territoire de Senillé.

-Travaux salle de l'Etoile - territoire de St-Sauveur :

travaux de charpente terminés

travaux intérieurs et extérieurs en cours. Le plafond nécessite des travaux supplémentaires non prévus au marché. Avenant de 13 000 € HT. Rappel de la délibération du 26/05/2020 portant délégation du conseil au maire dans le cadre du 4° « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

-Contrôle de l'éclairage au stade de foot St-Sauveur : homologation validée.

-Participation citoyenne :

Rencontre avec la gendarmerie pour échanger sur l'organisation d'une réunion avec les participants.

Opération relancée. Nécessité d'un élu référent pour créer un lien entre les participants et la gendarmerie.

-Rencontre avec l'ABF et l'AT86 :

Prévoir une dépollution sur ces bâtiments Rue de l'église

Constituer un groupe de travail pour la maison située au 1 rue de l'Église

-Restos du cœur : changement de direction pour 3 ans

Rencontre avec les nouvelles directrices. Bon fonctionnement du chantier

-Rencontre avec le responsable du service déchets CAGC :

Préparation du terrassement pour l'installation des abris bacs aux points de regroupement

Liste des lieux de regroupement. RDV sur place pour mesurer les emplacements.

-Association Multi-rando Vienne et Creuse :

Présentation de l'organisation de l'association et de la manifestation. Nécessité de 48 bénévoles.

-PLUi :

Comité de pilotage : présence nécessaire de 2 élus pour suivre et assister aux réunions : Stéphanie BOISGARD et Dominique MARTIN.

-Fixer une date réunion groupe de travail PCS en novembre.

Réunions :

-Groupe de travail « chats errants » le 12 novembre

-Cadre de vie le 13 novembre à 18h30

Fin de séance à 20h40

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,  
M. Gérard PEROCHON

